

« Créé en février 2009 par délibération du Conseil municipal, le Conseil des résidents étrangers (CRE) donne aux citoyens étrangers vivant à Strasbourg la possibilité de s'exprimer et de **participer à la vie politique de la Cité.**

Instance de démocratie locale, le CRE est ainsi amené à émettre des avis, à formuler des propositions, à interpeller sur l'ensemble des politiques municipales.

Au sein du CRE, la commission culture a pour objectif d'encourager une politique culturelle qui représente la mixité des habitants de la ville de Strasbourg.

À travers ses dix propositions, la commission culture souhaite placer la **diversité non en marge mais au centre de la politique culturelle.** »



Visite du Musée historique de Bâle organisée par la commission culture du CRE

Réalisé par :

Mahmoud Chahdi,
référént de la commission Culture du CRE
Avec les associations :
l'ASTU, l'ATMF, Calima, le Centre
culturel Ibérique, le Clapest, Strasbourg
Méditerranée

Pour rejoindre le CRE :

Par courrier :
Conseil des résidents étrangers
1, parc de l'Étoile – 67 076 Strasbourg Cedex
Par mail : contact@cre-strasbourg.fr

**Pour rejoindre Lola Bringuier,
coordinatrice du CRE :**

Par téléphone : 03 88 43 65 67
Par mail : lola.bringuier@strasbourg.eu

**10 propositions
pour
la diversité culturelle**

La reconnaissance de la diversité culturelle des habitants de la Cité est un droit, un impératif, au même titre que le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La défense de la diversité culturelle doit être au cœur des préoccupations des villes comme le serait la lutte contre les discriminations et les inégalités.

Strasbourg, ville européenne, cosmopolite et ouverte sur le monde se doit d'être un modèle au niveau national et européen. Elle a, de par sa composition démographique multiculturelle, la légitimité nécessaire pour exprimer son engagement dans la prise en compte de la diversité culturelle lors de la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg a franchi une première étape avec la délibération du 2 février 2009 (re)mettant en place le CRE et permettant ainsi aux résidents étrangers d'avoir un espace d'expression et de participation citoyenne au sein de la Cité. Depuis lors, la Ville s'engage aux côtés du CRE pour la reconnaissance des droits des citoyens étrangers, notamment dans leur combat pour le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales.

Cependant, la Ville ne peut restreindre son champ d'intervention au soutien apporté à la lutte pour le droit de vote en l'absence du respect des droits culturels, et ce dans un esprit d'interdépendance des Droits de l'Homme.

La diversité culturelle est, comme énoncé dans le Préambule de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, « une source, ainsi qu'un facteur, non de division mais d'enrichissement pour chaque société ».

Les résidents étrangers volontaires, les acteurs culturels et associatifs impliqués dans la réflexion préalable à la (re)mise en place du Conseil des résidents étrangers ont souligné l'importance de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle dans l'ensemble des politiques publiques.

La promotion de la diversité culturelle ne doit pas se limiter à des événements culturels relevant des seules compétences des services de la Culture ; l'ensemble des institutions publiques, le secteur privé et la société civile se doivent de s'inscrire dans ce projet global visant à permettre la production et la diffusion d'une offre culturelle adaptée s'adressant, sans discrimination, à l'ensemble de la population quelle que soit sa spécificité.

MISE EN APPLICATION

La diversité culturelle vue par le CRE

La mise en application des orientations énoncées précédemment ne peut se faire sans un engagement et une prise de position forte de la municipalité en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle au sein de notre Cité.

Cette volonté politique posera les jalons de la mixité culturelle au sein de la Cité destinée à renforcer les liens entre l'ensemble des citoyens de Strasbourg.

Approuvant les propositions du groupe de travail en séance plénière du 12 février 2011, le CRE est prêt à s'investir aux côtés des services de la Ville pour la mise en œuvre de projets valorisant la riche diversité que nous offrent les citoyens de Strasbourg.

Au préalable, le groupe de travail « diversité culturelle » a élaboré des recommandations pouvant servir de base à une réflexion générale avec l'ensemble des acteurs visant à encourager la Ville de Strasbourg à élaborer une politique consolidée sur la diversité culturelle et notamment :

PROPOSITION 1 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à organiser des débats et des rencontres entre les institutions publiques, le secteur privé et la société civile pour mener un travail de sensibilisation et une réflexion commune sur la notion de diversité culturelle comme sur sa mise en application concrète dans la vie des citoyens.

PROPOSITION 2 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à se doter des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la coordination et la mise en œuvre de la diversité culturelle. La diversité culturelle doit aller de pair avec la lutte contre les discriminations, l'exclusion sociale ainsi que l'égalité des droits.

PROPOSITION 3 :

Le CRE demande d'une part d'être associé aux réflexions et aux commissions de travail de la Ville ayant un lien avec la diversité culturelle et d'autre part d'être informé et/ou invité aux événements organisés par la Ville se référant à la culture.

PROPOSITION 4 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à soutenir et accompagner les projets des associations issues de l'immigration dans le cadre du droit commun afin d'éviter que leurs actions ne soient réduites à du folklore.

PROPOSITION 5 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à garantir l'engagement des acteurs culturels subventionnés à prendre en compte la diversité culturelle dans leurs projets et leurs programmations.

PROPOSITION 6 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à renforcer le soutien aux associations de citoyens résidents en les dotant de moyens humains et matériels permettant la réalisation de leurs projets.

PROPOSITION 7 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à reconnaître et soutenir les initiatives et les projets déjà existants, menés par la société civile et œuvrant pour le dialogue et la coopération interculturelle.

PROPOSITION 8 :

Le CRE souhaite qu'une place dotée de moyens humains et pédagogiques soit donnée à l'enseignement des langues et cultures d'origine aux élèves des classes de maternelle et de primaire. Dans ce sens, le CRE demande également à ce que la possibilité soit étudiée de proposer des cours de musique du monde dans les écoles de musique municipales.

PROPOSITION 9 :

Le CRE propose que les apports culturels des « Strasbourgeois venus d'ailleurs » soient reconnus, notamment à travers la mise en valeur de l'histoire de l'immigration dans les musées et espaces culturels de la Ville. Cette reconnaissance va de pair avec le vécu des quartiers de la Ville.

PROPOSITION 10 :

Le CRE encourage la Ville de Strasbourg à signer la Charte de la Diversité et à adhérer aux *Cités Interculturelles*. Cela renforcera les politiques mises en œuvre par la Ville en matière de respect des différences et de valorisation des cultures.